

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

N°155

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présent : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Benoît LOGRE

Madame Evelyne YONNET

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des
Finances/Service Budget et Qualité Comptable

OBJET : Abrogation de la délibération n° 111 du 29 juin 2017 - Remise gracieuse en faveur de la régisseuse de la régie de recettes du Centre municipal de Santé suite à un ou plusieurs vols sans effraction constatés le 03 février 2017

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local ;

Vu la délibération n° 133 en date du 14 décembre 1948 créant la régie de recettes du Centre Municipal de Santé ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 111 du 29 juin 2017 émettant un avis favorable à la demande de remise gracieuse par ladite régisseuse ;

Vu la décision du Maire en date du 23 novembre 2005 nommant régisseuse titulaire de la régie de recettes du Centre municipal de Santé Madame DA SILVA Paola ;

Vu l'ordre de versement émis le 31 mars 2017 par la Ville à l'encontre de Madame DA SILVA Paola ;

Vu la demande de sursis à versement et la demande de remise gracieuse formulées par Madame DA SILVA Paola le 11 avril 2017 ;

Considérant que le déficit est dû à un ou plusieurs vols commis entre le 26 janvier et le 03 février 2017 au Centre Municipal de Santé ;

Considérant que ce déficit constitue un cas de force majeure ;

Considérant que la délibération n°111 du 29 juin 2017 contenait une erreur matérielle et qu'il convient donc de la retirer et d'adopter une nouvelle délibération ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

RETIRE la délibération du Conseil municipal n°111 en date du 29 juin 2017 en raison d'une erreur matérielle.

EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse sollicitée par la régisseuse du Centre municipal de Santé, Madame DA SILVA Paola, pour un montant de 1 394,65 euros.

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 1 394,65 euros.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles », article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Reçu en préfecture le : 22/09/17

Publié le : 22/09/17

Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

~~Sylvie ROZENBERG~~

